

Le Progrès du Golfe

PROPRIÉTAIRES :

LA CIE DE PUBLICATION DE RIMOUSKI

“ AIME DIEU ET VA TON CHEMIN ”

IMPRIMEUR :

F.-X. LETOURNEAU

Lettre Encyclique de N. S. P. le Pape Pie X

(suite)

Qu'il faille séparer l'Etat de l'Eglise, c'est une thèse absolument fautive et une très pernicieuse erreur. — Basée en effet sur ce principe que l'Etat ne doit reconnaître aucun culte religieux elle est tout d'abord très gravement injurieuse pour Dieu ; car le Créateur de l'homme est aussi le fondateur des sociétés humaines et il les conserve dans l'existence comme il nous y soutient. Nous lui devons donc non seulement un culte privé, mais un culte public et social, pour l'honorer. — En outre, cette thèse est la négation très claire de l'ordre surnaturel. Elle limite en effet l'action de l'Etat à la seule poursuite de la prospérité publique durant cette vie, qui n'est que la raison prochaine des sociétés politiques ; et elle ne s'occupe en aucune façon, comme lui étant étrangère, de leur raison dernière, qui est la béatitude éternelle proposée à l'homme, quand cette vie si courte aura pris fin. Et pourtant, l'ordre présent des choses qui se déroule dans le temps, se trouvant subordonné à la conquête de ce bien suprême et absolu, non seulement le pouvoir civil ne doit pas faire obstacle à cette conquête, mais il doit encore nous y aider. — Cette thèse bouleverse également l'ordre très sagement établi par Dieu dans le monde, ordre qui exige une harmonieuse concorde entre les deux sociétés, la société religieuse et la société civile, ont en effet les mêmes sujets, quoique chacune d'elles exerce dans sa sphère propre son autorité sur eux. Il en résulte forcément qu'il y aura bien des matières dont elles devront connaître l'une et l'autre, comme étant de leur ressort à toutes deux. Or, qu'entre l'Etat et l'Eglise l'accord vienne à disparaître, et de ces matières communes pulluleront facilement les germes de différends, qui deviendront très aigus des deux côtés : la notion du vrai en sera troublée et les âmes remplies d'une grande anxiété. — Enfin, cette thèse inflige de graves dommages à la société civile elle-même, car elle ne peut pas prospérer ni durer longtemps, lorsqu'on n'y fait point sa place à la religion, règle suprême et souveraine maîtresse, quand il s'agit des droits de l'homme et de ses devoirs.

Aussi, les Pontifes romains n'ont-ils pas cessé, suivant les circonstances et selon les temps, de réfuter et de condamner la doctrine de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Notre illustre Prédécesseur, Léon XIII, notamment, a plusieurs fois et magnifiquement exposé ce que devraient être suivant la doctrine catholique, les rapports entre les deux sociétés. Entre elles, a-t-il dit : « il faut nécessairement qu'une sage union intervienne, union qu'on peut, non sans justesse, comparer à celle qui réunit dans l'homme l'âme et le corps. Quædam intercedat necesse est ordinata colligatio (inter illas), que quidem conjunctioni non immerito comparatur, per quam anima et corpus in semine copulantur. » Il ajoute

encore : « Les sociétés humaines ne peuvent pas, sans devenir criminelles, se conduire comme si Dieu n'existait pas ou refuser de se préoccuper de la religion, comme si elle leur était chose étrangère ou qui ne leur pût servir en rien... Quant à l'Eglise qui a Dieu lui-même pour auteur, l'exclure de la vie active de la nation, des lois, de l'éducation de la jeunesse, de la société domestique, c'est commettre une grande et pernicieuse erreur. « Civitates non possunt, citra scelus, gerere se tanquam si Deus omnino non esset, aut curam religionis velut alienam nihilque profuturum abjicere... Ecclesiam vero, quam Deus ipse constituit, ab actione vitæ excludere, a legibus, ab institutione adolescentium, a societate domestica, magnus et perniciosus est error (1) ».

Que si, en se séparant de l'Eglise, un Etat chrétien quel qu'il soit, commet un acte éminemment funeste et blâmable, combien n'est-il pas à déplorer que la France se soit engagée dans cette voie, alors que moins encore que toutes les autres nations, elle n'eût dû y entrer. La France, disons-nous, qui dans le cours des siècles, a été de la part de ce Siège apostolique l'objet d'une si grande et si singulière prédilection : la France dont la fortune et la gloire ont toujours été intimement unies à la pratique des mœurs chrétiennes et au respect de la religion ! Le même Pontife, Léon XIII, avait donc bien raison de dire : « La France ne saurait oublier que sa providentielle destinée l'a unie au Saint-Siège par des liens trop étroits et trop anciens pour qu'elle veuille jamais les briser. De cette union en effet sont sorties ses vrais grandeurs et sa gloire la plus pure... Troubler cette union traditionnelle serait enlever à la nation elle-même une partie de sa force morale et de sa haute influence dans le monde. »

Les liens qui consacraient cette union devaient être d'autant plus inviolables qu'ainsi l'exigeait la foi jurée des traités. Le Concordat passé entre le Souverain Pontife et le gouvernement français, comme du reste tous les traités du même genre que les Etats concluent entre eux, était un contrat bilatéral qui obligeait des deux côtés. Le Pontife romain d'une part, le chef de la nation française de l'autre, s'engagèrent donc solennellement, tant pour eux que pour leurs successeurs, à maintenir inviolablement le pacte qu'ils signaient. Il en résultait que le Concordat avait pour règle la règle de tous les traités internationaux, c'est-à-dire le droit des gens, et qu'il ne pouvait en aucune manière être annulé par le fait de l'une seule des deux parties ayant contracté. Le Saint-Siège a toujours observé avec une fidélité scrupuleuse les engagements qu'il avait souscrits et de tous temps il a réclamé que l'Etat fit preuve de la même fidélité.

(1) Lettre Enc. Immortale Dei, 1 nov. 1885.

C'est là une vérité qu'aucun juge impartial ne peut nier. — Or, aujourd'hui, l'Etat abrogé, de sa seule autorité, le pacte solennel qu'il avait signé. Il transgresse ainsi la foi jurée. Et, pour rompre avec l'Eglise, pour s'affranchir de son amitié, ne reculant devant rien, il n'hésite pas plus à infliger au Siège apostolique l'outrage qui résulte de cette violation du droit des gens, qu'à ébranler l'ordre social et politique lui-même, puisque, pour la sécurité réciproque de leurs rapports mutuels, rien n'intéresse autant les nations qu'une fidélité inviolable dans le respect sacré des traités.

La grandeur de l'injure infligée au Siège apostolique par l'abrogation unilatérale du Concordat s'augmente encore, — et d'une façon singulière, — quand on se prend à considérer la forme dans laquelle l'Etat a effectué cette abrogation. C'est un principe admis sans discussion dans le droit des gens et universellement observé par toutes les nations, que la rupture d'un traité doit être préventivement et régulièrement notifiée, d'une manière claire et explicite, à l'autre partie contractante par celle qui a l'intention de dénoncer le traité. Or, non seulement aucune dénonciation de ce genre n'a été faite au Saint-Siège, mais aucune indication quelconque ne lui a même été donnée à ce sujet. En sorte que le gouvernement français n'a pas hésité à manquer vis-à-vis du Siège apostolique aux égards ordinaires et à la courtoisie dont on ne se dispense même pas vis-à-vis des Etats les plus petits. Et ses mandataires, qui étaient pourtant les représentants d'une nation catholique, n'ont pas craint de traiter avec mépris la dignité et le pouvoir du Pontife, chef suprême de l'Eglise, alors qu'ils auraient dû avoir pour cette puissance un respect supérieur à celui qu'inspirent toutes les autres puissances politiques et d'autant plus grand que, d'une part, cette puissance a trait au bien éternel des âmes et que, sans limites de l'autre, elle s'étend partout.

Si nous examinons maintenant en elle-même la loi qui vient d'être promulguée. Nous y trouvons une raison nouvelle de nous plaindre encore plus énergiquement. Puisque l'Etat, rompant les liens du Concordat, se sépare de l'Eglise, il eût dû, comme conséquence naturelle, lui laisser son indépendance et lui permettre de jouir en paix du droit commun dans la liberté qu'il prétendait lui concéder. Or, rien n'a été moins fait en vérité. Nous relevons en effet dans la loi plusieurs mesures d'exception, qui, odieusement restrictives, mettent l'Eglise sous la domination du pouvoir civil. Quant à nous, ce nous a été une douleur bien amère que de voir l'Etat faire ainsi invasion dans des matières qui sont du ressort exclusif de la puissance ecclésiastique ; et nous en gémissons d'autant plus qu'oubliés de l'équité et de la justice, il a créé par là à l'Eglise de France une situation dure, accablante et oppressive de ses droits les plus sacrés.

Les dispositions de la nouvelle loi

sont en effet contraires à la constitution suivant laquelle l'Eglise a été fondée par Jésus-Christ. L'écriture nous enseigne, et la tradition des Pères nous le confirme, que l'Eglise est le corps mystique du Christ, corps régi par des pasteurs et des docteurs, — société d'hommes, dès lors, au sein de laquelle des chefs se trouvent qui ont de pleins et parfaits pouvoirs pour gouverner, pour enseigner et pour juger. Il en résulte que cette Eglise est par essence une société inégale, c'est-à-dire une société comprenant deux catégories de personnes, les pasteurs et le troupeau, ceux qui occupent un rang dans les différents degrés de la hiérarchie et la multitude des fidèles. Et ces catégories sont tellement distinctes entre elles, que dans le corps pastoral seul réside le droit et l'autorité nécessaire pour promouvoir et diriger tous les membres vers la fin de la société ; quant à la multitude, elle n'a pas d'autre devoir que celui de se laisser conduire et, troupeau docile, de suivre ses pasteurs. — Saint Cyprien, martyr, exprime cette vérité d'une façon admirable, quand il écrit : « Notre-Seigneur, dont nous devons révéler et observer les préceptes, réglant la dignité épiscopale et le mode d'être de son Eglise, dit dans l'Evangile, en s'adressant à Pierre : « Ego dico tibi, quia tu es Petrus, etc... » Aussi, à travers les vicissitudes des âges et des événements, l'économie de l'épiscopat et la constitution de l'Eglise se déroulent de telle sorte que toute sa vie active est gouvernée par eux. — Dominus Noster, cujus precepta metere et servare debemus, Episcopi honorem et Ecclesie suarationem disponens, in Evangelio loquitur et dicit Petro : Ego dico tibi, quia tu es Petrus, etc... Inde per temporum et successionum vicies Episcoporum ordinatio et Ecclesie ratio decurrit, ut Ecclesia super Episcopo constituatur et omnis actus Ecclesie per eodem prepositos gubernetur. »

(à suivre)

PAUL RAYMOND

Peintre-Décorateur et Entrepreneur.

Assortiment complet de Peintures, Pinceaux, Tapisseries, Toiles à chassis, Pôles, Vitres, Miroirs, Imageries en tous genres Encadrement, une spécialité.

Coin des rues St-Jean et des Avocat RIMOUSKI.

Agence des

Compagnies d'Assurances Canadiennes suivantes, contre le feu :

- LA MUTUELLE DE RIMOUSKI.
- LA CIE MONTRÉAL-CANADA.
- LA FONCIÈRE MUTUELLE, Montréal.
- LA MUTUELLE DE RICHMOND-DRUMMOND

Taux les plus bas. Pour autres renseignements, l'on voudra s'adresser à F.-J. COUTURE COMPTABLE ET AGENT à Rimouski.

Manufacturers Life

Puissante compagnie canadienne d'assurance sur la vie.

S. VACHON, agent — RIMOUSKI se fera un plaisir de répondre à toute demande de renseignements.

CARTES D'AFFAIRES

LOUIS TACHE

AVOCAT

Rue St-Jean, RIMOUSKI.

JEAN MARTIN, L.L.L.

AVOCAT

Rue St-Germain, RIMOUSKI.

I. Gagnon, L.L.B. Elz. Sasseville, L.L.L.

GAGNON & SASSEVILLE

AVOCATS

Avenue de la Cathédrale, Rimouski. Téléphone 102

L. DE G. BELZILE, L. L. B.

NOTAIRE

Bâtisse de la Cie d'Assurance, RIMOUSKI

HON. A. TESSIER, C.R., H. R. FISET

Mrs. de l'Agriculture, AUG. TESSIER, JR

TESSIER, FISET & TESSIER

AVOCATS

Rue des Avocats - RIMOUSKI.

R. A. DRAPEAU

AVOCAT

Rue des Avocats - RIMOUSKI.

CHARLES D'ANJOU, L.L.L.

NOTAIRE

Avenue de l'Evêché - Rimouski Téléphone 63.

Dr Edgar Couillard

ancien Interne à l'Hôtel Dieu de Québec.

Spécia: itée :

Chirurgie générale, Gynécologie.

Bureaux: rue St-Germain, Rimouski (résidence du feu Théo. Couillard marchand)

J. C. GAUVREAU

CHEF DE POLICE DE LA VILLE DE RIMOUSKI

DÉTECTIVE PRIVÉ

Rue des Avocats, RIMOUSKI.

Téléphones { Bureau: N° 38. Res. privée: N° 6.



Synopsis des Règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

Toute section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non réservée, peut être inscrite par toute personne qui est l'unique chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de 18 ans, pour l'étendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située, ou, si le homesteader le désire, il peut, sur demande au ministre de l'Intérieur, Ottawa, au Commissaire d'Immigration, Winnipeg, ou à l'agent local, être autorisé à faire faire l'inscription par quelqu'un pour lui.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous :

- (1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.
- (2) Si le père (ou la mère, si le père est décédé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage, de la terre inscrite, la condition de résidence sera remplie si la personne demeure avec le père ou la mère.
- (3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être donné au Commissaire des terres fédérales à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY.

Sous ministre de l'Intérieur.

28 août.—Cms.

A VENDRE

GALERIE DES PHETRES DU DIOCESE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI, par le Rév. E. P. Chouinard, curé de Saint-Paul de la Croix, comté de Témiscouata P. Q.

Encore quelques volumes. Prix \$1.00 janco. S'adresser à l'auteur.

Le Progrès du Golfe

JOURNAL HEBDOMADAIRE
publié tous les vendredis à Rimouski.
ABONNEMENT
\$1.00 par année, payable d'avance, ou si on le désire, par versements de 25 ou 50 centus.

Tarif des Annonces
1^{re} insertion, la ligne..... 10 centus.
Insertions subséquentes..... 5 "
Naissances, mariages et décès... 25 "

Vendredi, 23 mars 1906.

Parlement Fédéral

Ce parlement continue ses séances. Tout est bien tranquille. Rien d'important n'est actuellement devant la chambre.

L'HON. R. LEMIEUX

Aux élections générales, ce Monsieur avait été élu pour deux comtés : Gaspé et Nicolet. Or, l'Honorable Solliciteur Général vient de déclarer qu'il abandonne le mandat de Nicolet et entend garder son ancien comté de Gaspé. Nous croyons devoir féliciter l'Honorable M. Lemieux de la décision qu'il a prise, et qui est toute à l'avantage du comté de Gaspé et de la division du Golfe.

Nouveau Chanoine

Le Révérend M. H. Lavoie, curé de la paroisse de St-Fabien, vient d'être élevé à la dignité de chanoine de la cathédrale. Le nouveau chanoine est un prêtre distingué, qui, jusqu'ici partout, a passé en faisant le bien. Monsieur Lavoie voudra bien accepter l'expression de nos hommages les plus respectueux.

L'ORPHELINAT DE PASPEBIAC

Vendredi, le 16 mars, ont été signés, à Québec, les contrats définitifs cédant la propriété Robin et Leboutillier, de Paspébiac, aux Dames Prévotat, de Paris, bienfaitrices insigne de l'orphelinat agricole qui va se fonder en ce village.

L'honorable juge et Mme Larue sont arrivés en notre ville lundi soir.

Nous regrettons d'apprendre que la santé du Rév. C. A. Lavoie, pendant ces derniers temps assistant curé de Ste-Luce, laisse beaucoup à désirer. Le Révérend Monsieur a été obligé d'abandonner la charge qu'il remplissait avec tant de zèle, et est parti ce matin pour Québec et Montréal où il devra prendre un repos de quelques mois.

CONFERENCE

Il nous est particulièrement agréable d'avoir à annoncer à nos lecteurs que le premier avril prochain à 7 1/2 heures du soir, au palais de justice, Monsieur le Chanoine R. Ph. Sylvain donnera une conférence sur un sujet des plus instructifs et des plus intéressants.

En même temps qu'elle nous rappellera les origines de notre colonie, cette conférence pourra aussi être considérée comme le préambule, pour nous, de la campagne dirigée actuellement par l'Épiscopat Canadien contre notre fléau national l'intempérance.

Nous croyons inutile de dire que personne ne devra manquer de se rendre à l'invitation faite à tous indistinctement d'assister à cette conférence.

Un tel sujet traité par un conférencier de la compétence de cet apôtre de la tempérance doit faire salle comble.

SEMAINE DE DEUIL

Notre ville a été cruellement éprouvée dans les derniers jours de la semaine écoulée ; la mort lui a enlevé les personnes suivantes : Louis Fournier, âgé de 74 ans, funérailles lundi à 9 hrs. Madame X. Raymond âgée de 31 ans, funérailles lundi à 7 1/2 hrs. Elmina Gagnon, 17 ans, fille de notre concitoyen Monsieur Charles Gagnon ; funérailles mardi à 8 1/2 hrs. Marguerite Bouillon 34 ans, décédée à Québec, mais inhumée ici mardi à 9 1/2. Ludger Paquet, rhétoricien du Séminaire, 22 ans, inhumé à Cedar Hall mercredi.

Aux familles éprouvées par les pertes douloureuses qu'elles viennent de subir, notre journal s'empresse d'offrir l'expression de ses plus sincères sympathies.

—Notre entrepreneur de pompes funèbres, monsieur Joseph Lepage, était chargé des funérailles que nous venons de mentionner et nous pouvons dire qu'il a conduit le tout avec grande habileté.

Les funérailles de feu Louis Fournier ont eu lieu, à la cathédrale, lundi dernier. Le cortège funèbre composé de foule de nos concitoyens désireux de rendre un dernier témoignage d'estime à cet excellent homme, a laissé la résidence mortuaire à 8.45 hrs. Conduisaient le deuil : les fils du défunt, MM. Fortunat et Alphonse, son gendre, M. Frs. St-Laurent, jr, ses beaux-frères MM. M. Côté, S. F. Allard, et plusieurs autres parents.

Monsieur Tobie Michaud, âgé de 88 ans, beau-frère du défunt, suivait le cortège funèbre, étant accompagné de son frère, Monsieur J.-Bte Michaud.

Tenaient les coins du drap : MM. F. St-Laurent, sr, Gauthier, A. Caron et le shérif L. N. Asselin.

Dans le cortège, nous avons remarqué :

L'honorable Auguste Tessier, M. le juge Garon, Monsieur le maire Belzile, MM. les avocats Pouliot, Rouleau, A. P. Letendre, H. R. Fiset, N. Bernier, I. Gagnon, L. Taché, A. Tessier, jr, A. Chamberland, J. Martin, plusieurs membres du Conseil de ville, MM. les directeurs de la Cie d'Assurance de Rimouski (le défunt était ancien directeur de cette compagnie) M. le registraire Letendre, nos principaux hommes d'affaires, nos hommes de métiers, etc.

À la cathédrale le corps a été reçu par M. le Vicaire Langlois en l'absence de Monsieur le Chanoine Saucier, curé de la Cathédrale, retenu à sa chambre par une indisposition. M. Langlois a aussi chanté le service. Plusieurs amis s'étaient fait un devoir de se rendre à l'orgue pour interpréter dignement la messe des morts.

Nous avons remarqué les soli rendus par MM. le juge Garon, E. Letendre, Cagnat et J. C. Gauvreau. L'absoute a été donnée par le Rév. M. Dogny.

Après le service, le corbillard portant les restes mortels, suivi d'un nombreux cortège, s'est dirigé vers le cimetière où les dernières prières ont été dites. Après avoir jeté un dernier regard sur la tombe d'un homme qui, pendant toute sa vie, a su mériter l'estime et le respect de tous ceux qui l'ont connu, la foule émue s'est paisiblement retirée, répétant : qu'il repose en paix !

La famille Fournier a reçu de nombreux témoignages de sympathie, offrandes de messes, etc.

—Nous sommes obligé de remettre au prochain numéro une correspondance qui nous est adressée ayant rapport à la mort de Melle Gagnon.

IN MEMORIAM

Dimanche dernier, vers minuit, notre confrère Ludger Paquet, élève de Rhétorique, rendit son âme à Dieu. Cette mort fit douloureusement écho dans les cœurs de ses supérieurs et de ses camarades. Rien n'était plus triste que de voir ces derniers, quelques heures avant le pénible événement, abattus, affligés, contribuant à une douleur unique et générale : celle de perdre un confrère tendrement aimé. On se réunissait en groupes, parlant à voix basse, demandant à chaque arrivant des nouvelles du cher malade... Oh ! oui, c'était bien triste !... Les choses avaient marché si vite !...

Quelques jours de maladie qui ne laissait pas prévoir des suites si fatales ; puis quelques heures d'une grande et subite faiblesse, et la mort faisait son œuvre.

Dans la soirée, Monseigneur A. A. Blais était venu visiter le mourant et l'encourager par les paroles les plus affectueuses et les plus tendres.

Et après avoir fait ses suprêmes adieux à ses confrères de classe, il expirait doucement entouré par ses supérieurs, une tante religieuse et ses confrères, en pressant le crucifix sur sa poitrine et invoquant les doux noms de Jésus et de Marie... Il n'avait qu'un seul regret : c'était de ne pouvoir embrasser une dernière fois ses chers parents, sa mère surtout qu'il n'avait pas revue depuis le congé du Jour de l'An. Il eut voulu vivre jusqu'au lendemain, pour mourir dans leurs bras. Notre confrère se résigna devant la volonté de Dieu, qui lui refusait cette suprême consolation. Son sacrifice a du être agréable au divin Juge.

Pauvre Ludger, depuis la mort une grande tristesse a envahi nos âmes ! Un vide affreux s'est fait dans nos cœurs !... Si jeune et si plein d'espérance pour l'avenir... Et mourir ! A peine 22 ans, à cet âge où l'on se sent plein de force ; quand la vie se présente avec mille attraits et promet le bonheur... Et tout-à-coup se voir étreint par la mort,.... si vite enlevé par la terrible !

Je le revois encore le regretté disparu, une semaine avant la dernière et douloureuse séparation : joyeux au milieu de ses camarades, florissant de santé, avec ses manières aimables et son caractère gai ; contant ces histoires que tous aimaient tant... Aujourd'hui, que tout cela est déjà loin !

Je le revois à l'étude, travaillant sans relâche, ardent à la besogne, se préparant consciencieusement pour l'avenir, et partiellement pour l'épreuve du baccalauréat ! Car, c'était un « piocheur » Ludger. On sait quels étaient ses succès, et combien il faisait honneur à notre séminaire !

Admirable travailleur, Ludger n'était pas moins admirable par sa piété angélique et sa dévotion toute spéciale pour la sainte Vierge. Aussi, comme sa mort fut édifiante et que sa récompense doit être belle !

Cher Ludger ! Toi qui, dès maintenant, jouis de la céleste béatitude, garde-nous cette amitié si généreuse qui nous unissait comme par les liens de la plus pure fraternité. De ton beau ciel, aide-nous à marcher toujours dans la voie du devoir et de la vertu, dans l'amour de Dieu et de notre pays !

Et vous, parents éplorés, si éprouvés par la mort d'un fils chéri, soyez sûrs que nous, les confrères et amis, participons à votre douleur et à votre deuil... Mais puisque Ludger nous a devancés. Là-haut, consolons-nous : vivons dans la même pensée, dans l'espérance qu'un jour, nous aurons la joie de le revoir au ciel.

Lundi matin, à 9 hrs, un service fut chanté sur le corps de notre confrère. Le Rév. P. Gauthier prononça

l'éloge du regretté défunt. Après le service, le corps fut laissé à la chapelle jusqu'à 3 hrs p. m. moment du départ pour la gare. M. le Supérieur fit alors entendre émus, au nom du cher Ludger, les derniers adieux : à la chapelle du Séminaire, au Jésus du Tabernacle, à la salle d'étude et à la salle de récréation. Puis le cortège des élèves se forma à la suite du corbillard. La fanfare fit entendre ses accords les plus tristes, quand la dépouille mortelle quitta le Séminaire, et à l'arrivée du train.

A CEDAR HALL. Les funérailles eurent lieu mercredi. La levée du corps fut faite par M. le Supérieur et le service chanté par M. le curé Briand, assisté du Rév. M. Banville comme diacre, et de M. Charron comme sous-diacre.

Le Rév. M. Banville prononça l'éloge funèbre, devant l'auditoire en pleurs. COLLÉGIEN.

Nous avons appris avec douleur la mort de Melle Sylvain, fille de Monsieur Aurèle Sylvain, de Cedar-Hall. Nos condoléances à cette famille.

Monsieur le Rédacteur du "Progrès du Golfe"

Rimouski.

Monsieur le Rédacteur,

Les lecteurs de votre intéressant journal seront peut-être curieux de savoir que notre diocèse, malgré les circonstances défavorables où il s'est trouvé longtemps, ait pu cependant donner à l'église du Canada un nombre relativement considérable de prêtres, tant séculiers que réguliers, et autres religieux. J'ai cru devoir en faire une liste plus ou moins complète en donnant à chaque paroisse les noms et le nombre de prêtres qu'elle a fournis. Cette liste toute incomplète qu'elle puisse être offre cependant un tableau d'honneur qui rendit éloquentement que la vieille tradition qui veut, que dans nos nombreuses et excellentes familles canadiennes, le Bon Dieu ait sa part, et dans plusieurs, Il l'e largement. Voici :

Rimouski.—Les Revds. A. Gauvreau, L.J. Langis, F.E. Couture, L.A. Lamontagne, F. Pineau, Jos. Saint-Laurent, T.C. Duret, C.P. Côté P. Beaulieu, C.B. Beaulieu, A. Beaulieu, L.de G. Chouinard, E. Matte, J.A. Ouellet, N. Canuel, L. Cauelet R.C. de Beaumont, Josué Lepage, J. E. Lepage, J.B.E. Pouliot G. Bouillon chan. R.P.A. Sirois O.M.I. En tout 22.

Trois-Pistoles.—Les Revds. M. Julien Rioux, J. Adolphe Rioux, J. Magloire Rioux, L. Rioux, R.P. Paul Rioux, C.S.S.R. J.D. Rioux, J. Rioux S.J., J.H. Lavoie, chan. E. Garon, J.C. D'Amours, J.A. D'Amours, J.E. D'Amours, R.P. Côté, S.J., J.A. L'Arrivée, J.V. Côté, L.D'Auteuil, J.C. Plourde, F.X. Dumais, J.F. Bérubé, N. Rioux, Louis Gagnon, J.D. Lebel, J. Torcotte, M. Pelletier. En tout 24.

Saint-Arsène.—Revds. M.A. Pelletier, Frs. Pelletier J.E. Pelletier, Aug. Pelletier, Ths. Bérubé, J.B. Bérubé, Ant. Bérubé, G. Gagnon, G.W. Frève, E. Dufour, C. Bérubé, P. Brillant, L.J.S. Sirois, J.E. Ouellet, L.P. Chenard, A. Richard, J.R. Roy, J.A. Roy. En tout 19

Cacouna.—Revds. M.M.P. Moreau R.P. Lebel, S.J., P.C. Saindon A.A. Soucy, F. Sirois, J.E. Gagnon, J.E. Mercier, J.A. Levesque, N. Therriault, Jos. Et. Martin, Jos. Martin, Cyriac Bérubé. En tout 13.

St-Luce.—Revds. M.M.J.O. Drapeau, Sr, J.O. Drapeau, Jr, J.A. Chalifour, J.A. Déchamplain, L.C. Lavoie, A. Poirier, P.A. Jouvin, P.C. Paquet, Josué Paradis, Ulf. Saint-Laurent. En tout 10.

St-Fabien.—Revds. M.M. J.D. Lebel, J.M. Belzil, J.A. Belles-Iles, Z. Belles-Iles, L. F. Côté, R.P.C. Thibault, O.P., J.O. Boulet, J.D. Martin, S.

Bellavance, S.J. Bellavance, S.J., J.D. Morin. En tout 11.

St-Simon.—Revds. M.M. J.C. Bérubé, J.H. Bernier, A. Thibault, J. B.A. Bélanger, Geo. Bouillon, E. Sirois, F.X. Cloutier, Tobie Thérberge, A. Martin. En tout 9.

St-Octave de Métis.—Revds. M.M. C. L'Arrivée, F.X. Lebel, Z.O. Gendron, L.O. Caron. En tout 4.

St-Anaclet.—Revds. MM. J.B. Ruest, E. Roy, C. St-Laurent, A. Bouillon, P. Banville. En tout 5.

Matane.—Revds. MM. A. Perron, L. Perron, F.P. Chouinard, P.R. Lafrance. En tout 4.

Assomption de MacNider.—Revds. M. A. Gagnon, Jos. Dubé, M. Saint-Laurent, C. S. V., R. P. A. Saucier, C. S. S. R. En tout 4.

L'Isle Verte.—Revd. MM. A. Moreau, M. Dumas, L. Rouleau, chan., R. P. F. Rouleau, O. P. J. H. Desjardins, J. Girard, E. B. Gauvreau. En tout 7.

Bic.—Revds MM. I. O. Sylvain, J. F. A. Lavoie, C. A. Lavoie, J. E. Saint-Pierre, Ed. Colclough, S. J. En tout 5.

Ste-Flavie.—Revds MM. J. A. Verreau, J. A. Langlois. En tout 2.

Ste-Félicité.—Revd. M. F. X. Ross. 1

N.-D. du Lac Témiscouata. Revds. M. J. O. Dubé, R. P. Jean, P.S.S. En tout 2.

Causapscall.—R. P. Reily, End. N.-D. de l'Isle Verte—R. P. O. Côté, C. S. S. R. Revds M. S. Fraser, A. Fraser. En tout 3.

St-Modeste.—Revds MM. Antoine Therriault, A. P. Bérubé. En tout 2.

Gaspé, St-Albert.—Revd. Mons. Adams.

N.-D. du Sacré-Cœur.—Revd. M. C. A. Parent.

St-Epiphanie.—Revds. MM. W. Dion, S. Roy, R. P. Dumont, C. S. S. R. En tout 3.

Rivière-Blanche.—Revd. M. J. L. Noël.

St-Eloi.—Revd. M. J. A. April.

St-Jean de Dieu.—Revds. M. A. D'Auteuil, J. A. Drapeau. En tout 2.

Cartelton.—Revds MM. L. Allain, J. T. Allard, C. W. Cullen, J. R. Léonard, R. P. Philippe C. Sacré-Cœur. En tout 5.

St-Jean l'Évangéliste.—Revds MM. T. Landry, F. Gauthier. En tout 2.

Pencol.—Revds. MM. P. Cl. A. Winter, R. P. E. Flynn, C.S.S.R. En tout 2.

Douglstown.—Revd. M. E. Morris.

Ste-Anne des-Monts.—Revds MM. A. Lamontagne, R. Sasseville. En tout 2.

Cap-Chat.—Revds MM. P. M. Gagné, J. Chenelle. En tout 2.

Maria.—Revds. MM. A. Audet, F. X. A. Audet. En tout 2.

Ainsi notre diocèse a fourni jusqu'à aujourd'hui environ 170 prêtres séculiers ou réguliers. Il s'est sans doute glissé certaines erreurs dans cette nomenclature qu'on voudra bien me pardonner. Je dois dire qu'il ne s'agit ici que des prêtres qui sont nés dans le diocèse. Un grand nombre d'autres qui sont nés ailleurs et ont suivi leurs parents dans ce diocèse, tout en étant des nôtres, ne figurent pas dans cette liste.

Si cette liste est propre à intéresser vos lecteurs, Monsieur le Rédacteur, je vous la transmets, pour la publier dans votre journal. Merci !

« Chercheur. »

ST. ANACLET

16 mars 1906

—M. Pierre Brisson, fils, a eu le plaisir d'abattre un ours d'une taille respectable, aujourd'hui, M. Brisson était à faire du bois, sur sa terre, lorsqu'il entendit gronder un ours. Aller chercher un homme, M. Louis Huard, ne fut l'affaire que d'un instant, et on put l'abattre sans trop de difficulté l'animal dangereux.

C'est très rare que nous voyions de ces animaux dans nos parages.

AVIS

Depuis quelque temps, nous adressons par la maille, des comptes à tous ceux qui sont endettés envers nous, soit pour abonnements ou pour annonces. Nous avons même, à plusieurs reprises, attiré l'attention des intéressés à ce sujet, dans notre journal.

Plusieurs ont répondu favorablement à notre demande; nous les en remercions beaucoup.

Nous prions ceux qui ne se sont pas encore mis en règle avec nous, de le faire au plus tôt.

ST-EUSEBE DU CABANO

— Dame Rumeur laisse entendre qu'on organise ici une soirée dramatique et musicale au profit de notre pauvre chapelle.

— Le climat de notre région est des plus salubres; tous jouissent d'une bonne santé.

— Notre curé s'occupe d'une manière très active de l'érection prochaine de notre jeune mission en paroisse, de l'installation au printemps du téléphone "La Kamouraska" et d'une fromagerie qu'on doit bâtir au mois prochain.

— On parle du chemin de fer "Québec Central" qui devra traverser notre paroisse en longeant la rivière Cabano, pour aller à St Mathias du Cabano, rejoindre le chemin de fer "Témiscouata".

— Notre curé nous a fortement encouragés à profiter des belles et grandes érablières qui sont à notre disposition et à notre portée. Je crois comprendre que plusieurs s'en occuperont au printemps.

— Quelques nouveaux colons doivent nous arriver bientôt. A ceux qui veulent cultiver la terre: nous leur promettons du succès, car St Eusèbe occupe la plus belle région du Témiscouata. Les terres sont presque toutes de bois francs, et, contrairement à ce que nous pourrions nous attendre, elles sont d'un travail facile et les roches y sont peu nombreuses. Les parents qui ont des jeunes gens à établir feraient bien de voir l'agent des terres à Fraser-ville et de prendre des lots à St Eusèbe.

— Nous aurions besoin d'un bon cordonnier

UN COLON.

OBITUAIRE

Nous avons appris avec douleur la mort de Melle Marguerite Bouillon, fille de feu Laurent Bouillon, décédée à Québec, le 16 mars 1906. Ses funérailles ont eu lieu à Rimouski le 20 mars au milieu d'un grand concours de parents et amis.

Les porteurs des coins du drap étaient MM. Laurent, René, Percy, et Tancrede Lepage, ses neveux.

Nos plus sincères condoléances à la famille.

L'AIGLON

Il y a quelques jours, l'aiglon, yacht à vapeur, sous le commandement de son capitaine, le Capt. Côté accompagné d'un jeune matelot, partait pour la côte nord afin de prêter secours à la maison Easton, à Portneuf. A son retour, il fut pris dans les glaces et, pendant quelque temps on entretint des craintes sur son sort. Mardi matin la population du Bic voyait avec plaisir que le petit yacht était en sûreté dans le havre de cette localité. Le Capt. Côté doit immédiatement faire un autre voyage sur la côte nord.

AVIS

M. Ph. THERIAULT, peintre-décorateur a le plaisir d'annoncer à ses anciens pratiques et au public en général qu'il vient de ré-ouvrir son atelier de décoration, à son ancien poste, et qu'il s'occupera, comme par le passé de

Décorations en tous genres, Imitations de bois, marbre, pierre, c Lettrage d'enseignes, Dorure, Posage de tapisserie, et tout ce qui concerne généralement la ligne de peintre-décorateur.

Prix modérés. — Satisfaction garantie

PH. THERIAULT,
RIMOUSKI.

BONNE NOUVELLE

LA PHARMACIE ST-GERMAIN, afin de donner plus de satisfaction à sa nombreuse clientèle, vient d'ouvrir dans la partie-ouest de la ville, (ancien magasin de M. J. F. Bellavance), un

DEPOT DE REMEDES BREVETES
PARFUMERIES, ARTICLES DE TOILETTE, Etc.

On trouvera aussi, à ce Dépôt les HUILES D'OLIVES, de CASTOR, de FOIE DE MORUE. Aussi huiles à machines et huiles à polir les meubles. Nous aurons aussi tous les SIROPS pour la toux CALMANTS pour les enfants, PASTILES, SIROPS et POUDRE A VERS, Etc.

PRIX TRES MODERES
Rivalisant avec ceux des grandes villes.

Nous espérons que le public, surtout la population de la partie ouest de la ville, qui en bénéficiera le plus, appréciera avantagement les grands sacrifices qu'a dû s'imposer la Pharmacie St-Germain en encourageant le

DÉPOT DE REMÈDES BREVETÉS
Rue St Germain, Rimouski.

Le service du dimanche et des fêtes religieuses se fera entre les heures des offices religieux.

LE PRINTEMPS!

Comme c'est agréable le printemps! Comme nous sommes à l'aise dans un habit neuf, convenant bien avec la saison!

Nous venons juste au bon moment, vous offrir de belles marchandises, de très beaux habillements, etc., pour le printemps. Notre stock est complètement nouveau et il représente pour \$20,000.00 en marchandises du dernier goût.

TRES JOLIS COSTUMES pour dames; il y en a pour tous les goûts, riches comme pauvres. **JUPES**, dans les derniers patrons et de toute qualité. **MATINEES** en soie, en satin, etc., le plus beau et le plus grand choix.

HARDES FAITES! HARDES FAITES!
Notre grande spécialité.

TWEEDS, SERGES, DRAPS, CORPS ET CALEÇONS, Etc.

Avec très peu d'argent vous pouvez vous habiller des pieds à la tête, à notre Magasin.

Nous recompensons généreusement les personnes éloignées qui viennent acheter à notre magasin

En foule donc, au magasin de la

COMPAGNIE AMERICAINE DE MONTREAL

Dans la maison de Mme Veuve P. Drapeau, - RIMOUSKI.

NOTES LOCALES

— L'honorable M. Tessier, arrivé ici vendredi dernier, est reparti ce matin pour Québec. Monsieur le ministre assistait lundi dernier aux funérailles de feu Louis Fournier.

— Monsieur Fortunat Fournier, député régistrateur à Trois-Rivières, arrivé ici samedi dernier pour assister aux funérailles de son père, est reparti mardi matin.

— Monsieur J. Bte Michaud de Lévis, est venu ici pour assister aux funérailles de son vieil ami M. Fournier.

— M. Eugène Lachance est parti ce matin pour Montréal. Il devra prendre des renseignements sur la fabrication du soda, pour donner toute la perfection possible à l'établissement qu'il tient ici dans cette ligne.

— M. le Préfet D'Anjou était de passage ici mardi dernier.

— Les Cours Supérieure et de Circuit, présidées par l'Honorable juge Larue, siègent ici depuis mardi. A l'ouverture du terme des jugements ont été rendus dans les causes suivantes:

Dr. Deschenes vs Beaupré et vir, action en dommages. La défenderesse est condamnée à payer \$20,00, et les frais d'une action de \$199,00.

Ed. Rousseau vs corporation d'Amqui, action cassation de règlement municipal. Règlement cassé avec dépens comprenant les frais d'assignation, d'audition et de taxation du secrétaire trésorier Narcisse Banville; quant aux frais d'assignation, d'audition et de taxation de tous les autres témoins tant de la demande que de la défense ils sont mis à la charge du demandeur.

L. M. Langlais et Cyprien Pelletier, action en dommages etc, défendeur condamné à payer cinq piastres de dommages. La cour déclare que le défendeur n'a pas droit de détourner l'eau du cours d'eau qui passe sur son héritage, de façon à ce que le demandeur en ait une quantité moins grande ou n'en ait pas du tout; fait défense au dit défendeur de faire quoique ce soit pour empêcher le demandeur de jouir du dit cours d'eau suivant ses droits, le tout avec dépens contre le défendeur.

Dubé et Pelletier. Même jugement qui dans la cause précédente. Le montant des dommages étant \$10,00 au lieu de \$5,00.

L. M. Langlais vs. Joseph Levesque, action hypothécaire. Renvoyée avec dépens.

Alph. Rioux vs A. Lauzier et The St-Lawrence Terminal Co. intervenante. Intervention maintenue, action renvoyée avec dépens.

C. C. Gagnon vs. Frenette, action renvoyée.

Mallet vs. Price Porritt et Co., action renvoyée.

Ont été prises en délibéré depuis le commencement du terme les causes suivantes: Banque Nationale vs Dame Napoléon Gagnon, et Paquet vs « Le Soleil ».

— Monsieur l'avocat Dionne jr, est de retour à Québec, après avoir passé plusieurs mois dans l'ouest. Notre ami jouit maintenant d'une excellente santé, et nous espérons qu'avant longtemps il sera au milieu de nous pour y continuer l'exercice de sa profession.

— M. J. A. Levasseur représentant du « Soleil », était de passage ici hier.

M. Frs. Bertrand offre en vente le grand et magnifique hôtel St-Germain. Nous donnerons les détails la semaine prochaine.

COURSES

Vu l'absence de Monsieur E. Helleur, le rapport sur les courses de lundi dernier est remis au prochain numéro. Le premier prix a été gagné par le cheval de M. Pitre Ross, du Bic.

A VENDRE

Une très bonne maison, 22 sur 23 pds, bonne cuisine en arrière aussi courie, remise à voitura, située sur la rue sud de la station I.C.R. — Trois voitures d'été. Le tout en parfait ordre et à vendre à très bon marché. S'adresser à M. Pierre Brisson, fils. Rimouski.

A VENDRE

Une belle peau d'ours, noire, de première classe. Cette peau provient d'un ours récemment tué. S'adresser à M. Pierre Brisson, fils. ST ANACLET

ANNONCEZ DANS LE

Progrès du Golfe

DANS CHAQUE FAMILLE CANADIENNE

Il y a place pour un INSTRUMENT DE MUSIQUE de bonne marque



La... Compagnie Victoria
fournit des instruments de premier choix à Prix Réduits.

Elle accorde des PRIX DE FAVEUR à messieurs les membres du clergé, aux communautés religieuses, aux instituteurs et institutrices.

OCCASIONS:
Un piano, deux harmoniums, un typewriter "Empire", de seconde-mains, à Vendre à Sacrifice

Nous avons besoin d'un agent recommandable dans chaque localité.

The Victoria Company

Adressez votre commande à

ARTHUR CHAMBERLAND, RIMOUSKI, P. Q.

Cet espace est réservé par . . .

Couillard, Fils & Cie

Importateurs de Nouveautés

Rue St-Germain, - RIMOUSKI.

PATRONS

BUTTERICK



ET LE

MIROIR DES MODES

EN VENTE CHEZ

J. A. TALBOT
MARCHAND

Ave. de la Cathédrale RIMOUSKI

Les directions des patrons sont rédigées en français.

POSITION DEMANDEE

Un bon ferblantier plombier et couvreur en métal, ayant plusieurs années d'expérience dans cette ligne, pouvant fournir de bonnes recommandations, désire une place pour travailler de son métier. S'adresser à l'Imprimerie Générale de Rimouski, B.P. 236

— Cartes « bouquet spirituel », très beaux dessins, pour offrandes de messes, ou autres faveurs. De 20 c. 30 c. 40 c. la pièce. Vous pouvez donner vos ordres par téléphone ou par maille à l'Imprimerie Générale de Rimouski.

BON POSTE DE COMMERCE A VENDRE

A STE-BLANDINE, Co. Rimouski.

TRES BON MAGASIN, avec résidence privée, granges et dépendances, ci devant la propriété de M. JULES BRISSON, construits sur partie du lot No 32a, 1er rang Ste-Blandine 35 pieds de profondeur sur 90 pieds de front, borné à l'est à Ant. Martin et à l'ouest au chemin du Roi.

Un autre EMPLACEMENT situé sur le même lot, mesurant 35 sur 45 pieds, avec batteries, étant à ci-devant résidence et magasin de M. Jules Brisson.

UNE TERRE située dans la paroisse de Ste Blandine, contenant 50 acres en superficie, ci-devant propriété de M. Jules Brisson, avec bâtiments de bois construits, granges, et dépendances. Le tout à vendre à de bonnes conditions. S'adresser à P. E. D'ANJOU, MARCHAND, BIC, P. Q.

MAGASIN A VENDRE A AMQUI, P. Q.

UN TRES BON MAGASIN, situé seulement à douze arpents de la Station à Amqui, au coin des trois chemins. Le magasin a 20 x 40, à deux étages, comprenant résidence dans le haut. HANGAR, 25 x 30, deux étages, et une grange 24 x 36. Le tout en parfaite condition, et à vendre à très bon marché et bonne conditions. S'adresser à

H. Fournier,
AMQUI.

Cour Supérieure Rimouski No 3267

J. Hermenégile Larochelle, Requérant cession, Michel Coulombe, Amqui, Insolvable.

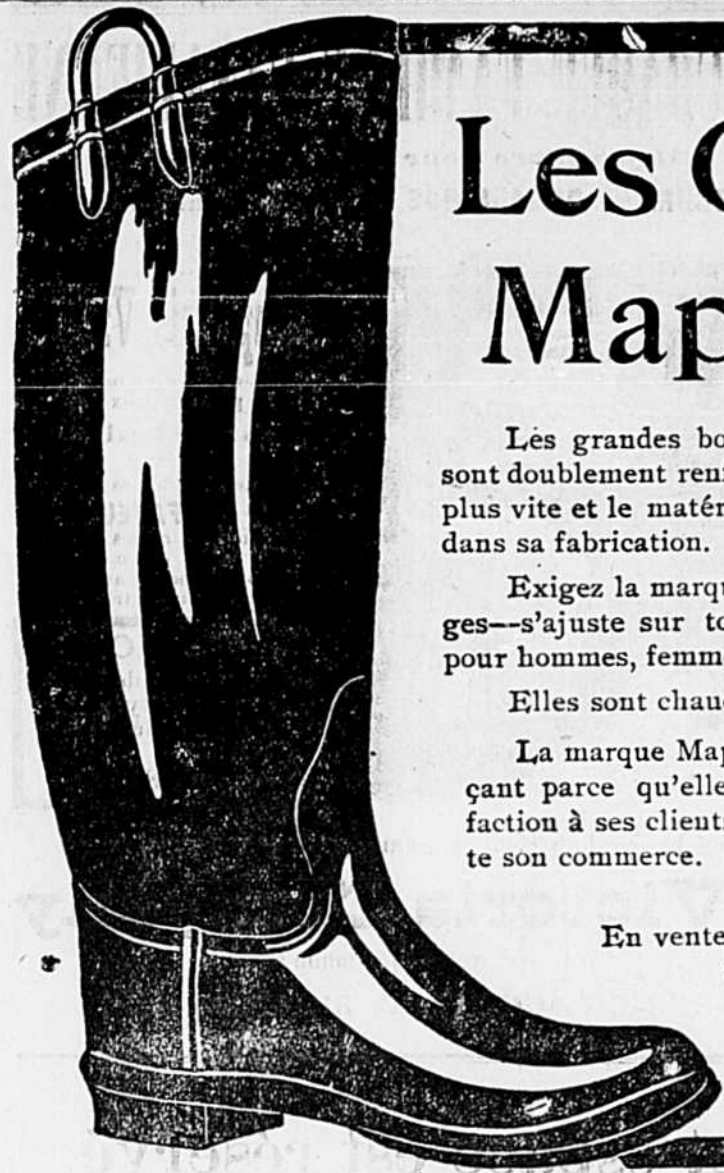
Le dit Michel Coulombe ayant fait cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, ce jour, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du notaire soussigné, le 28 mars 1906, à dix heures de l'avant-midi pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs. Rimouski, 13 mars, 1906.

V. E. Paradis, Gardien Provisoire.

Pouliot & Drapeau, Procès. Regt.

EMBOUILLEUR DEMANDE

On demande pour la ville et le district de Rimouski un bon homme sérieux et pouvant disposer d'un petit capital pour embouteiller et vendre la célèbre Bière John Labatt. S'ADRESSER à J.C.E. FECTEAU, agent JOHN LABATT 3 1/2 rue Notre Dame, Basse-Ville, Québec



Les Claques Maple Leaf

Les grandes bottes en caoutchouc Maple Leaf sont doublement renforcées aux endroits qui s'usent le plus vite et le matériel le plus durable est employé dans sa fabrication.

Exigez la marque Maple Leaf pour tous les usages—s'ajuste sur toutes les formes de chaussures pour hommes, femmes et enfants.

Elles sont chaudes et très durables.

La marque Maple Leaf fait plaisir au commerçant parce qu'elle donne satisfaction à ses clients et augmente son commerce.

En vente par tous les
commerçants
de chaussu-
res.



CONFERENCE

Donnée par Monsieur l'avocat Isidore Gagnon, au Palais de Justice de Rimouski, le 4 février 1906

(suite)

Après la chute de Napoléon, toute une nuée de Nobles émigrés et de professeurs d'escrime s'abattit sur la Nouvelle Orléans et implanta facilement chez les créoles, héritiers du sang français si prompt à sentir l'injure et à exiger réparation, et de plus surchauffés par un soleil ardent et enivrés par les jouissances, fruit pernicieux d'une abondance mal digérée, ces idées fausses du duel, produit déjà suranné de la France révolutionnaire et impériale, mais où les créoles croyaient trouver un nouveau champ d'honneur où ils pourraient faire preuve de leur bravoure et de leur valeur.

Un grand nombre de professeurs d'escrime se rencontrèrent sous les chênes et y trouvèrent la mort. Un des plus célèbres Pepe de Luila, qui était un fameux partisan espagnol, dans une tentative organisée à la Nouvelle Orléans pour délivrer Cuba publia un manifeste défiant à l'épée tous les partisans de Cuba et c'est par dizaines que, sous les chênes toujours, les cubains tombèrent sous l'épée invincible de Pepe de Luila : c'est l'endroit où se réglait toute querelle, tout différend, toute infraction d'étiquette au dernier bal comme toute différence d'opinion en politique. Un soir au bal un par trop galant s'approcha d'une jeune fille semblant se promener à l'écart dans le jardin, en lui disant ; Permettez-moi mademoiselle de vous demander une faveur ? A peine ces paroles étaient-elles sorties de sa bouche qu'un beau cavalier s'avança répliquant « toutes les faveurs sont prises, monsieur ». Demain je vous donnerai votre dernière, à l'aurore les deux adversaires étaient sous les chênes avec leurs épées étincelantes, et le galant rendait le dernier soupir, l'on voit aujourd'hui la tombe du célèbre poète Louisianais, Louis Allard qui fut un jour le maître de cette propriété.

Une autre fois, un savant d'Europe, ayant eu l'impertinence de dire devant un créole, que le Mississipi n'était qu'un ruisseau à côté des grands fleuves européens, ce dernier répondit desuite « Je ne permettrai à personne de rire du Mississipi en

ma présence » : Il fallut donc à cet Européen s'acheminer lui aussi le lendemain vers les chênes où il recut dans le combat une blessure mortelle. L'histoire de ce sport rappelle surtout une rencontre à cheval entre un officier de milice Française et un jeune créole, où, après une série de manœuvres pleines d'adresse de part et d'autre, le créole eut enfin raison de son redoutable adversaire par un coup hardi qu'il avait appris de son maître célèbre qui n'était autre que le fameux Pepe de Luila.

C'est assez de ces quelques épisodes tirés de cette longue liste de combats pour démontrer l'esprit chevaleresque de ces créoles qui, toutefois dans ces rencontres, étaient soumis à des lois rigoureuses. Ainsi on ne pouvait échanger des coups avec un homme vulgaire qui ne figurait pas dans la société. Aujourd'hui là comme ailleurs, le duel est une chose du passé et on en est venu à des moyens plus raisonnables de se montrer gentilhommes et de sauvegarder son honneur.

QUARTIER AMÉRICAIN

Si vous le voulez, nous allons laisser la ville française et nous transporter dans la Cité américaine. Ici ce n'est plus la vieille ville, avec ses rues étroites, ses maisons antiques, ses cours murées, son cachet du souvenir, son peuple aux manières si polies si aristocratiques, héritier d'une civilisation avancée; c'est la ville moderne avec son activité fébrile, ses bâtisses à multiples étages, ses établissements de commerce opulents, ses cottages princiers, le tout respirant la vie américaine telle qu'on la voit dans l'union.

L'avenue St Charles est la plus fashionable de la Nouvelle Orléans. Bordée de superbes édifices utilisés au commerce, près de la rue Canal, elle se termine à l'Ouest par une allée bordée de palmiers et de chênes verts où percent ça et là les riches villas des favoris de la fortune dans la Cité du croissant.

Arrêtons nous d'abord à l'Hôtel St Charles. Le premier hôtel de ce nom fut bâti en 1835, au coût de \$700,000. Le vaste portique était soutenu par des colonnes du style corinthien et l'on y montait par un spacieux escalier de marbre le plus pur; un dôme de cinquante pieds couronnait l'édifice qui était alors le

plus bel hôtel des Etats-Unis, et ce ne fut que plusieurs années après qu'il eut un rival dans l'Hôtel Astoria de New-York. Oaker Hall, un maire de New-York après avoir visité le St Charles disait : Placez l'Hôtel St Charles à St Petersburg et vous aurez un palais; transportez-le à Boston, ce sera une université, à Londres vous le prendrez pour la bourse, à la Nouvelle-Orléans c'est les trois à la fois.



KING EDWARD HOTEL

9-11, RUE DES JARDINS, QUEBEC.
En face de l'Hôtel de Ville

E. LAPOINTE, Prop. JOS. LAPOINTE, Man.

Prix spécial pour les voyageurs, conventions, excursions et touristes. Une visite est sollicitée. Attention spéciale donnée aux familles.

Special rates for travelling clerks, conventions, excursions and tourists. A visit solicited. Special attention given to families.

PLUS DE PAUVRES AFFAIRES

Dans la région du Golfe

Nous nous engageons à consolider toutes dettes soit privées soit d'une corporation religieuse ou commerciale quelconque, dans les limites de \$500.00 à \$1,000,000., moyennant le taux minimum de 3 p. c. à 5 p. c., selon le cas ou le risque à courir, payé en fonds d'amortissement.

Nous nous chargeons en outre d'assurer le paiement d'une dette, tout comme on assure un fonds de commerce contre le feu. Si vous n'êtes âgé que de 23 à 40 ans, donnez-nous de 1 p. c. à 1.5 p. c. et nous vous remettrons une police d'assurance à terme de 10 ans par laquelle nous liquiderons vos obligations, le cas de mort échéant.

Ces polices sont renouvelables tous les 10 ans, sans examen médical.

Nous n'acceptons que des risques de première classe et pour un montant minimum de \$2,000.00.

Nous avons des taux spéciaux pour les risques qui ne sont pas de choix, mais pour un montant minimum de \$500.00.

Tous les créanciers doivent exiger cette garantie de leurs clients, qui, de leur côté, doivent se faire un devoir d'accorder cette protection à leurs familles heureuses alors de ne pas rester héritières de pénibles redevances.

Ainsi, le débiteur sera libéré de toute obligation durant sa vie, et quand la mort le surprendra, nous paierons aux ayant droit le montant garanti par nos polices.

Pour tous renseignements, s'adresser à
Lavoie & Paquet
de la
METROPOLITAN LIFE INSURANCE Co.
11, rue du Piaton.
Trois-Rivières, - Qué.

BAUME RHUMAL

UN REMÈDE AU BON GOUT pour la guérison des Rhumes, Toux, Maladies de Gorge et Bronchites. Un vrai tonique pour les poumons. Prix - - 25c.

La Cie d'Assurance de Rimouski



CONTRE LE FEU

Etablie en 1876

Assurances en force: \$15,000,000.

Assurances prises tant sous le système mutuel que sous celui à prime fixe, à des taux très bas.

Bureau - RIMOUSKI, P. Q.

M. RINGUET

MARCHAND

en gros et en détail

Vins importés directement des pays de production.

VIN DE MESSE

garanti pur et avec certificat.

Gin Canadien « CROIX ROUGE » en entrepôt et au PRIX DU GROS.

RUE ST-GERMAIN, RIMOUSKI.

JOS. T. CHENARD

Agent-Général pour le District de Québec de la Cie d'Assurance-Vie :

GREAT WEST LIFE, DE WINNIPEG.

Succursale de Québec :

Batisse, Banque Hochelaga, Québec.

Cette Compagnie Canadienne place dans l'Ouest l'argent de ses assurés à un taux d'intérêt qui surpasse de 2 p. c. le taux des autres Cies.

Résultat : Ses primes sont plus basses et ses profits plus élevés.

Résidence Privée :

217, rue D'Aiguillon - Québec.
Téléphone 821.

La Banque Nationale

BUREAU CHEF, QUEBEC

Capital - - - - \$1,500,000.00

Réserve et profits indivis - - 583,166.26

DIRECTEURS :

R. AUDETTE, Ecr. Président.
L'HON. JUGE A. CHAUVEAU - Vice-Président
V. CHATEAUVERT, N. FORTIER, Ecr.
J. B. LALIBERTE, N. RIOUX, Ecr.
VICTOR LEMIEUX, Ecr.
P. LAFRANCE - - - - - Gérant.
N. LAVOIE - - - - - Inspecteur.

Vingt-neuf succursales dans la province de Québec, une dans Ontario.

Correspondants en France, en Angleterre, à New-York et à Boston.

Intérêt de 3 % payé semi-annuellement sur tout dépôt ou département d'épargne.

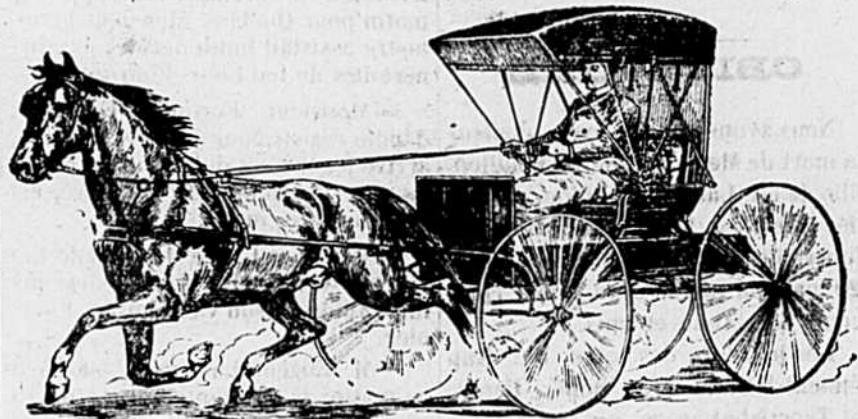
Nous collectons promptement dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, à des taux modérés.

Nous portons une rigoureuse attention à toutes les affaires qui nous sont confiées.

P. VALLÉE,
Gérant à Rimouski.

22-04.12m

Ne manquez pas de consulter les détails de l'annonce JOS. LEPAGE,



que nous publierons dans
notre prochain numéro.

Aqueducs, Egouts, Eclairage, Ponts, Tramways

GES TRAVAUX SONT EXECUTES

— PAR LE —

Crédit Municipal

1. Pour le compte des Corporations, A prix fixé d'avance, payable en argent ou en obligations (débentures) municipales ;
2. En vertu de Concessions (Franchises), Aux frais de la Société, qui se charge de la construction et de l'exploitation des travaux.
3. Pour le compte de Compagnies privées Ou de personnes à qui la Société fournit des plans, devis et estimations et prête une grosse partie des capitaux requis pour la construction.

POUR RENSEIGNEMENTS, PLANS, DEVIS, ESTIMATIONS, CONCESSIONS, EXECUTION, CAPITAUX, s'adresser au

Crédit Municipal Canadien
MONTREAL.